

CONVENTION D'ASSOCIATION ENTRE LA BIBLIOTHEQUE DU DEPARTEMENT ET DU LABORATOIRE DE MATHEMATIQUES DE VERSAILLES ET LA DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES ET DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (DBIST)

Entre :

- L'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), représentée par son président, Jean-Luc Vayssière,
- La Direction des Bibliothèques et de l'information scientifique et technique (DBIST), représentée par sa directrice, Nathalie Watrin,
- Le Laboratoire de Mathématiques de Versailles (LMV), représenté par sa directrice, Catherine Donati-Martin,
- Le Département de Mathématiques de l'UFR, représenté par son directeur Laurent Dumas.

Vu le décret 85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur, modifié par le décret 91-320 du 27 mars 1991,

Vu la circulaire d'application 85-392 du 31 octobre 1985,

Vu le décret 91-321 du 27 mars 1991 relatif à l'organisation des services de documentation des établissements d'enseignement supérieur des académies de Paris, Créteil et Versailles,

Il a été convenu ce qui suit pour l'association de la Bibliothèque de Mathématiques Recherche du LMV et du Département de Mathématiques à la Direction des Bibliothèques et de l'information scientifique et technique (DBIST).

1 Objet de la convention

Le Département et le LMV disposent au sein de l'UFR des sciences, bâtiment Fermat, 45 avenue des Etats-Unis, 78035 Versailles, d'une bibliothèque de mathématiques de niveau recherche. Cette bibliothèque est membre du Réseau national des Bibliothèques de Mathématiques (RNBM).

Les parties concernées par la convention souhaitent continuer leur collaboration en matière de mutualisation documentaire formalisée depuis 2007, renouvelée en 2011, par une convention aujourd'hui caduque, en renouvelant leurs engagements sur les points énumérés ci-dessous.

Les collections affectées à la Bibliothèque de Mathématiques recherche de Versailles – fonds préexistant, dons et nouvelles acquisitions – font partie intégrante de cette bibliothèque, associée à la DBIST. Dans le cas d'une rupture de convention, chaque partie récupérera ses propres collections, c'est-à-dire pour la Bibliothèque de Mathématiques

recherche, tous les ouvrages acquis depuis sa création, sur crédits du département, du laboratoire, du plan pluriannuel de formation (PPF), et des Masters du département.

La Bibliothèque de Mathématiques recherche tient à la disposition de ses lecteurs, dans ses locaux, les numéros de périodiques des abonnements morts. Les collections vivantes sont consultables et empruntables à la Bibliothèque Universitaire des Sciences de Versailles à partir de mai 2014 (durée de prêt de 15 jours, 2 documents par usager, dernier numéro exclu du prêt).

2 La DBIST s'engage à :

- ⇒ Gérer les abonnements papiers vivants de mathématiques selon ses possibilités budgétaires, dont la liste figure en annexe, dans le respect des principes énoncés par la Charte des collections adoptée par le Conseil d'Administration et le Conseil Scientifique de l'Université. Ces abonnements seront souscrits par l'intermédiaire du gestionnaire d'abonnements de l'Université attributaire du marché afférent,
- ⇒ Souscrire les abonnements électroniques pour l'ensemble de l'Université selon ses possibilités budgétaires et dans le respect des principes de développement des collections énoncés dans la Charte des collections,
- ⇒ Effectuer le signalement des collections dans le catalogue SUDOC en respectant les normes internationales de description bibliographique et les recommandations de l'ABES. Les collections de la bibliothèque de Mathématiques recherche y seront signalées sous le RCR de Versailles. Le signalement des collections dans le catalogue de l'UVSQ, dérivé du SUDOC, se fait via le logiciel du SIGB¹ (Système Intégré de Gestion de Bibliothèque). Les collections de la Bibliothèque de Mathématiques recherche y seront identifiées par une localisation spécifique : « Département de Mathématiques ».
- ⇒ Gérer via Supeb les éventuelles demandes de Prêt entre Bibliothèques (PEB) pour des ouvrages de la Bibliothèque de Mathématiques recherche, en liaison avec le responsable de cette Bibliothèque, si le département et le laboratoire ont déclaré ces ouvrages disponibles au prêt,
- ⇒ Mettre en place une licence d'utilisation du SIGB et en assurer la maintenance en liaison avec le prestataire informatique,
- ⇒ Assurer la formation du personnel technique mis à disposition de la bibliothèque de Mathématiques recherche.

¹ En 2014, Aleph500 de la société ExLibris.

3 Le Département et le Laboratoire de Mathématiques s'engagent à :

- ⇒ Poursuivre, selon ses possibilités budgétaires, l'attribution de moyens nécessaires à l'exécution et au suivi des tâches bibliothéconomiques induites par la présente convention : mise à disposition d'un personnel de catégorie B ou A affecté à la Bibliothèque de Mathématiques recherche, maintien des crédits documentaires pour l'acquisition des ouvrages de recherche en mathématiques et de subventions d'équipement,
- ⇒ Equiper la Bibliothèque de Mathématiques recherche d'un poste informatique permettant l'utilisation du logiciel du SIGB,
- ⇒ Participer au signalement des collections en étroite collaboration avec la DBIST : exemplarisation, aide au récolement exhaustif des fonds documentaires de la Bibliothèque de Mathématiques recherche,
- ⇒ Appliquer les directives de la DBIST en matière de normes bibliothéconomiques afin de permettre un signalement optimal des collections,
- ⇒ Respecter les objectifs définis par l'Université en matière de politique documentaire tels qu'énoncés dans la Charte des Collections en annexe,
- ⇒ Equiper à ses frais les ouvrages achetés par le Département et le Laboratoire de Mathématiques ou acquis sous la forme d'un don,
- ⇒ Répondre à l'enquête statistique annuelle du MESR que lui transmettra la DBIST en début d'année civile, portant sur l'année N-1,
- ⇒ Donner accès à la Bibliothèque de Mathématiques recherche aux étudiants de l'UVSQ à partir du niveau recherche (master) ainsi qu'aux enseignants et aux chercheurs.

4 Ordonnancement des dépenses

Le responsable scientifique de la Bibliothèque de Mathématiques recherche, nommé par la directrice du LMV avec l'accord du directeur du Département de Mathématiques et de la directrice de la DBIST, connaît les crédits affectés à la bibliothèque par le Département et le Laboratoire de Mathématiques ainsi que par la DBIST. Les dépenses réalisées sur le budget de la DBIST sont ordonnées par la Directrice de la DBIST. Les dépenses réalisées sur le budget du Département de Mathématiques et la formation continue sont ordonnées par le Directeur du Département, les dépenses réalisées sur le budget du LMV sont ordonnées par la Directrice du laboratoire.

Les dons sont soumis à l'agrément du responsable scientifique de la Bibliothèque de Mathématiques.

5 Tenue d'un comité de bibliothèque

Un comité de Bibliothèque, composé notamment des représentants du Département et du Laboratoire de Mathématiques, du responsable scientifique de la Bibliothèque de Mathématiques recherche, du documentaliste et du conservateur responsable de la BU de Versailles et des IUT, se réunit au moins une fois par an, sur l'initiative du Directeur de la DBIST et/ou du directeur du Laboratoire de Mathématiques, afin d'examiner le bilan des actions et de définir les objectifs de l'année suivante. Les acquisitions d'ouvrages et les renouvellements d'abonnements seront validés par le Comité de Bibliothèque.

6 Validité de la convention et disposition transitoire

Cette convention est passée entre les parties pour une période de 3 ans renouvelable une fois par reconduction tacite. Elle peut être modifiée ou corrigée annuellement à la date anniversaire de signature de cette convention.

La Directrice de la DBIST ou son représentant est invité aux assemblées générales du Département de Mathématiques ou au conseil de laboratoire, quand les sujets en rapport avec la Bibliothèque de Mathématiques recherche sont inscrits à l'ordre du jour.

Le Directeur du Département de Mathématiques est invité permanent au Conseil Documentaire de l'Université. Il peut s'y faire représenter par le responsable de la Bibliothèque de Mathématiques recherche ou par le Directeur du Laboratoire.

Cette convention s'applique tant que le Département de Mathématiques et le Laboratoire de Mathématiques affectent des locaux à la Bibliothèque de Mathématiques recherche. En cas de déménagement, cette convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties contractantes.

Fait à

Le

Le Président de l'UVSQ,

La Directrice du LMV,

Jean-Luc VAYSSIERE

Catherine DONATI-MARTIN

La Directrice de la DBIST,

Le Directeur du Département de Mathématiques

Nathalie WATRIN

Laurent DUMAS

Annexe 1 : Liste des abonnements de mathématiques à la BU de Versailles

- ANNALES DE L'INSTITUT HENRI POINCARÉ : probabilités et statistiques + Web
- ESAIM MODELISATION MATHEMATIQUE ET ANALYSE NUMERIQUE + Web
- RMS Revue de la filière mathématiques
- ADVANCES IN APPLIED PROBABILITY + Web
- AMERICAN JOURNAL OF MATHEMATICS
- AMERICAN MATHEMATICAL MONTHLY + Web
- ANNALI DELLA SCUOLA NORMALE SUPERIORE DI PISA : classe di scienze serie IV + Web
- ANNALS OF APPLIED PROBABILITY + Web
- ANNALS OF MATHEMATICS + Web
- ANNALS OF PROBABILITY + Web
- ANNALS OF STATISTICS + Web
- BERNOULLI + Web
- COMMUNICATIONS IN PARTIAL DIFFERENTIAL EQUATIONS + Web
- COMPOSITIO MATHEMATICA + Web
- DUKE MATHEMATICAL JOURNAL + Web
- FIBONACCI QUARTERLY + Web
- INSTITUTE OF MATHEMATICAL STATISTICS BULLETIN
- JOURNAL OF ALGEBRAIC GEOMETRY+ Web
- JOURNAL OF APPLIED PROBABILITY + Web
- JOURNAL OF THE AMERICAN MATHEMATICAL SOCIETY + Web
- JOURNAL OF TIME SERIES ANALYSIS
- RANDOM STRUCTURES & ALGORITHMS
- SIAM JOURNAL ON CONTROL AND OPTIMIZATION + Web

- STATISTICAL SCIENCE + Web
- SIAM THEORY OF PROBABILITY AND ITS APPLICATIONS + Web
- TRANSACTIONS OF THE AMERICAN MATHEMATICAL SOCIETY + Web
- SMF (Société Mathématique de France) type C
- ESAIM : Control Optimisation and calculus of variations
- ESAIM : Probability and statistics
- SMAI